

syndicat des personnels des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et services concédés en Ille-et-Vilaine

bulletin d'adhésion

Les informations que vous allez fournir en remplissant ce bulletin figureront dans le fichier informatisé du syndicat. Ce fichier est conforme à la réglementation sur la protection des données personnelles qui est décrite au verso de ce document.

Il est très important de communiquer votre adresse e-mail (courriel) car certaines informations du syndicat (comme les newsletters) ne vous seront transmises que par ce moyen. De même pour votre numéro de téléphone mobile qui peut être utilisé pour recevoir des informations du syndicat (voir plus bas).

N'oubliez pas de dater et signer ce document avant de le remettre ou de le transmettre.

identité	nom prénom sexe : F
postage	je souhaite recevoir les messages du syndicat ainsi que ses publications imprimées et ses courriers à domicile au service (1 seul choix possible pour chaque ligne) e-mail (courriel)
domicile	adresse
employeur	collectivité employeurservicetéléphone
emploi	titulaire stagiaire contractuel catégorie
PAC et RIB	Le Prélèvement Automatique des Cotisations (PAC) facilite grandement la gestion financière du syndicat. C'est pourquoi nous vous incitons à faire ce choix . Mais vous pourrez l'interrompre à tout moment si vous le décidez. j'opte pour le Prélèvement Automatique des Cotisations identifiant du compte à débiter (IBAN) - merci de joindre à ce bulletin un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) suite au verso

protection des données personnelles

Comme indiqué au recto, les informations qui vous sont demandées dans ce bulletin figureront dans un fichier informatisé.

Celui-ci respecte les règles fixées par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004) "relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés" et par le règlement général européen 2016/679 sur la protection des données (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Vous pourrez exercer à tout moment vos droits d'accès et de rectification aux données nominatives vous concernant contenues dans le fichier du syndicat.

Nous certifions que vos données seront utilisées uniquement en interne par et pour le syndicat.

se syndiquer, combien ça coûte?

calcul de la cotisation

Le taux de la cotisation est de **0,50% du salaire net mensuel** (calculé sur la base du salaire annuel net imposable de l'année précédente - d'où l'information demandée au recto).

Elle est payable par trimestre (30 janvier, 30 avril, 30 juillet, 30 octobre) par prélèvement automatique.

cotisation réelle

Depuis la loi fiscale de 2013, la cotisation syndicale bénéficie du crédit d'impôt de 66%, ce qui veut dire que :

- pour les adhérent es imposables, la cotisation annuelle est déductible du montant de l'impôt à hauteur de 66%;
- pour les adhérent·es non-imposables (ou si la réduction est supérieure à l'impôt), la cotisation annuelle est remboursée à hauteur de 66% par l'administration fiscale.

J'adh	ère au syndicat Sud Collectivités Territoriales 35 après avoir pris connaissance des informations ci-dessus 🔲
fait à	, le
	(signature)
	Bulletin à envoyer, sous enveloppe, à : syndicat Sud CT 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex
	cadre réservé au syndicat - merci de ne rien écrire ci-dessous